

L'Inspectrice d'Académie  
Directrice des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale de l'Essonne

- Vu le décret n°90-788 du 6 septembre 1990
- Vu le décret n°90-236 du 14 mars 1990
- Vu le décret n°91-383 du 22 avril 1991
- Vu la circulaire d'application n°91-099 du 24 avril 1991
- Vu la circulaire 95-243 du 31 octobre 1995
- Vu la circulaire CEL n°98-144 du 9 juillet 1998
- Vu la circulaire CEL n°2000-208 du 22 novembre 2000
- Vu l'arrêté du 28 novembre 2000
- Vu le CDEN consulté le 13 février 2007

## ARRETE

### 2007 IA SG n° 3

Téléphone  
01 69 47 84 84  
Fax  
01 60772778  
Mél.  
ce.ia91@ac-  
versailles.fr

site Internet  
www.ac-  
versailles.fr/ia91

Boulevard de  
France  
91012 Evry  
cedex

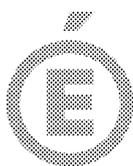
**Article 1** : Les écoles maternelles et élémentaires publiques du département de l'Essonne se conformeront au calendrier ci-dessous :

- Pré-rentrée des enseignants : lundi 3 septembre 2007
- Rentrée scolaire des élèves : mardi 4 septembre 2007
- Vacances de Toussaint : du samedi 27 octobre 2007 au jeudi 8 novembre 2007
- Vacances de Noël : du samedi 22 décembre 2007 au lundi 7 janvier 2008
- Vacances d'Hiver : du vendredi 22 février 2008 au lundi 10 mars 2008
- Vacances de Printemps : du samedi 19 avril au lundi 5 mai 2008
- Début des vacances d'été : vendredi 4 juillet 2008.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

**Article 2** : Les écoles maternelles, primaires et élémentaires du département de l'Essonne devront respecter le calendrier des samedis alternés suivant, avec 3 jours de récupération :

<b>Samedis libérés</b>	<b>Samedis avec école</b>	<b>observations</b>
	8 septembre	
15 septembre		
	22 septembre	
29 septembre	6 octobre	
13 octobre	20 octobre	
	27 octobre	récupération
	10 novembre	
17 novembre	24 novembre	
1 <sup>er</sup> décembre	8 décembre	
15 décembre	22 décembre	
	12 janvier	
19 janvier	26 janvier	
2 février	9 février	
	16 février	récupération
23 février	15 mars	
	29 mars	
22 mars	12 avril	
5 avril	19 avril	récupération
	10 mai	
17 mai	24 mai	
31 mai	7 juin	
14 juin	21 juin	
	28 juin	récupération
<b>Journée de récupération en report des samedis vaqués</b>		
Vendredi 4 juillet 2008 Classe toute la journée		



## AMENAGEMENTS :

**Article 3** : Les écoles maternelles et élémentaires publiques des communes suivantes fonctionneront selon le rythme des mercredis alternés :

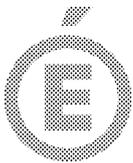
Commune	Circonscription	Ecoles
Athis-Mons	Viry-Athis	<ul style="list-style-type: none"><li>• élémentaire Pierre et Marie Curie</li><li>• élémentaire Saint Exupéry</li><li>• élémentaire Jules Ferry</li><li>• maternelle Kergomard</li><li>• maternelle Jules Ferry</li><li>• maternelle Saint Exupéry</li></ul>

**Article 4** : Les écoles maternelles et élémentaires publiques des communes suivantes sont autorisées à travailler selon le rythme de la semaine continue (glissement du samedi matin au mercredi matin) :

Communes	Circonscriptions	Ecoles
Vauhallan	Orsay	<ul style="list-style-type: none"><li>• élémentaire Les Sablons</li><li>• maternelle Les Sablons</li></ul>
La Ville du Bois	Essonne AIS 1	<ul style="list-style-type: none"><li>• élémentaire Ambroise Paré</li><li>• élémentaire Les Renondaines</li><li>• maternelle Les Renondaines</li><li>• maternelle Marie Curie</li></ul>

**Article 5** : Les écoles maternelles et élémentaires publiques suivantes :

Commune	Circonscription	Ecoles
Ballancourt	Lisses	<ul style="list-style-type: none"><li>• élémentaire Jules Ferry</li><li>• élémentaire Saint-Martin</li><li>• maternelle Pasteur</li><li>• maternelle Saint-Martin</li><li>• maternelle La Croix-Boissée</li></ul>



travailleront selon le rythme de la semaine de 4 jours et respecteront le calendrier suivant :

**Pré-rentrée des enseignants** : le lundi 27 août 2007.

**Retournée scolaire** : Mardi 28 août 2007 au matin (au lieu du mardi 4 septembre 2007 au matin), école les jeudi 30 août, vendredi 31 août, samedi matin 1<sup>er</sup> septembre et lundi 3 septembre 2007 soit **4 ½ jours** récupérés.

**Vacances de Toussaint** : le vendredi 26 octobre 2007 au soir au mercredi 7 novembre 2007 au matin (au lieu du jeudi 8 novembre au matin) soit **1 jour** récupéré.

**Vacances de Noël** : du vendredi 21 décembre 2007 au soir au lundi 7 janvier 2008.

**Vacances d'hiver** : du vendredi 22 février 2008 au soir au lundi 10 mars 2008.

**Vacances de printemps** : du vendredi 18 avril 2008 au soir au lundi 5 mai 2008.

**Vacances d'été** : à partir du mercredi 9 juillet 2008 au soir ( au lieu du jeudi 3 juillet 2008 au soir) soit **4 jours** récupérés.

Récupérations supplémentaires :

- 2 samedis matin le 16 février 2008 et le 28 juin 2008 soit **1 jour** récupéré
- le mercredi matin 26 mars 2008 soit **½ journée**
- le mercredi 7 mai 2008 toute la journée soit **1 jour** récupéré.

Fait à Evry, le 13 mars 2007

M. L. TESTENOIRE